



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUDUN

Année 2013



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et du décret d'application du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des tableaux, illustrations et graphiques

... Retour sur les faits marquants de l'année 2013 ...

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1. Organisation politique

1.2. Le SICTOM et son territoire

1.3. Présentation du SITREVA

2. ORGANISATION GENERALE DU SICTOM

2.1. Organisation des collectes

2.1.1. Les collectes en « porte à porte »

2.1.2. Les collectes en « points d'apport volontaire »

2.2. Gestion des déchetteries

2.3. L'UIOM de Châteaudun

2.4. Le point sur les marchés et contrats en cours

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Collecte et traitement des O.M.R : les principaux chiffres

3.1.1. Évolution des tonnages collectés

3.1.2. Traitement des O.M.R

3.2. Collecte et traitement des E.M.R : les principaux chiffres

3.2.1. Évolution des tonnages collectés

3.2.2. Traitement des E.M.R

3.3. Les déchetteries

3.3.1. Les tonnages captés et leurs évolutions

3.3.2. Le devenir des déchets captés

3.3.3. Agrandissement de la déchetterie de Châteaudun

4. LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Évolution des dépenses de fonctionnement

4.2. Évolution des recettes de fonctionnement

4.3. Synthèse des coûts de collecte et de traitement

5. CONCLUSION

6. ANNEXES

Liste des abréviations

D.C.E : Dossier de Consultation des Entreprises

D.D.M : Déchets Dangereux des Ménages

D.E.E.E : Déchet d'Équipement Electronique et Electroménager

D.M.S : Déchets Ménagers Spéciaux

E.L.A : Emballage de Liquides Alimentaires

E.M.R : Emballages Ménagers Résiduels

E.P.C.I : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

I.N.S.E.E : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

I.S.D.I : Installation de Stockage de Déchets Inertes

I.S.D.N.D : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

I.S.D.U : Installation de Stockage des Déchets Ultimes

J.R.M : Journaux Revues Magazines

O.M.R : Ordures Ménagères Résiduelles

M.I.O.M : Mâchefers Issus des Ordures Ménagères

P.A.V : Point d'Apport Volontaire

P.E.H.D : Polyéthylène à Haute Densité

P.E.T : Polyéthylène Téréphtalate

R.E.F.I.O.M : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

S.I.C.T.O.M : Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le traitement des Ordures Ménagères

S.I.T.R.E.VA : Syndicat Intercommunal de Traitement et de valorisation

T.E.O.M : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.G.A.P : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

U.I.D.D : Unité d'Incinération des déchets Dangereux

U.I.O.M : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères

Liste des tableaux, illustrations et graphiques

Tableaux :

Tableau n°1 : Structures territoriales composant le S.I.C.T.O.M

Tableau n°2 : Evolution des tonnages et ratios d'OMR

Tableau n°3 : Evolution des tonnages et ratios de JRM

Tableau n°4 : Evolution des tonnages et ratios d'EMR

Tableau n°5 : Evolution des tonnages et ratios de verre

Tableau n°6 : Synthèse des évolutions des matériaux collectés

Tableau n°7 : Evolution des apports en déchetteries par matériaux

Tableau n°8 : Evolution des apports en déchetteries par déchetterie

Tableau n°9 : Evolution des tonnages de DMS

Tableau n°10 : Coûts de traitement des matériaux apportés en déchetteries

Tableau n°11 : Evolution des différents postes de dépenses

Tableau n°12 : Détail de la participation au SITREVA

Tableau n°13 : Evolutions des différents postes de recette

Illustrations :

Illustration n°1 : Liste des membres du Bureau du S.I.C.T.O.M

Illustration n°2 : Synopsis du SITREVA

Illustration n°3 : Situation géographique des déchetteries

Illustration n°4 : Nouvelle déchetterie de Châteaudun

Illustration n°5 : UIOM de Châteaudun

Illustration n°6 : Photographies des quatre déchetteries

Graphiques :

Graphique n°1 : Mise en corrélation des évolutions de tonnages des OMR et EMR

Graphique n°2 : Evolution des apports en déchetteries mensuellement

Graphique n°3 : Evolution du captage de DEEE par déchetterie

Graphique n°4 : Pourcentage des différents modes de traitement en 2012

Graphique n°5 : Pourcentage des différents modes de traitement en 2013

Graphique n°6 : Pourcentage de chacun des postes de dépenses de fonctionnement

Graphique n°7 : Evolution de la participation en € / hab.

Graphique n°8 : Evolution de la participation en € / Tonne

Graphique n°9 : Pourcentage de chacun des postes de recettes de fonctionnement

... *Retour sur les faits marquants de l'année 2013* ...

❖ Transfert de la compétence traitement et adhésion au SITREVA :

La décision d'adhérer au SITREVA a été actée lors du comité syndical de novembre 2012 et l'adhésion et le transfert de compétence ont été efficients à compter du 1^{er} juillet 2013. Le transfert de la compétence traitement au SITREVA signifie que, désormais, la gestion des déchetteries sera assurée par ce dernier, au même titre que l'incinération de nos OMR et le traitement de nos EMR, de nos JRM et de notre Verre, avec une participation de 9 élus du SICTOM de la Région de Châteaudun au Conseil d'Administration du SITREVA dont 2 Vice-Présidents.

❖ Fermeture de l'Usine d'Incinération de Châteaudun :

L'UIOM de Châteaudun a cessé officiellement son activité le 15 novembre 2013. Cette décision, actée au même moment que l'adhésion au SITREVA était nécessaire puisque, datant des années 70, les investissements obligatoires afin d'être en adéquation avec les nouveaux enjeux environnementaux à savoir la récupération de chaleur et la production d'électricité auraient générés des dépenses inconcevables. Parallèlement, le SITREVA possède un incinérateur de nouvelle génération muni d'alternateurs produisant de l'électricité ce qui le rend beaucoup plus performant d'un point de vue environnemental.

La phase de démantèlement de l'UIOM se fera durant l'année 2014. Le projet de construction d'un « quai de transfert multi-matériaux » en lieu et place de l'UIOM de Châteaudun est à l'étude par le SITREVA et sera mise en œuvre au dernier trimestre 2014.

❖ Agrandissement de la déchetterie de Châteaudun :

Le dernier projet phare du SICTOM pour cette année 2013 était sans nul doute l'agrandissement de la déchetterie de Châteaudun. Diminuer le temps d'attente, plus de quais et de nouvelles filières de valorisation étaient les objectifs fixés afin de répondre aux attentes des usagers. C'est chose faite puisque la nouvelle déchetterie compte désormais 16 quais, soit deux fois plus qu'avant travaux ; et nous avons intégré de nouvelles filières de valorisation car nous recyclons maintenant les huiles alimentaires, les D.E.E.E et les textiles.

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1. Organisation politique

Le S.I.C.T.O.M de la Région de Châteaudun – Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères – est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) créé par l’arrêté préfectoral n°1601 du 18 juillet 1973.

Jusqu’au 1^{er} juillet 2013, il assure les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ; compétences que les différentes communautés de communes lui ont transférées. A compter du 1^{er} juillet, le Syndicat a transféré sa compétence traitement au SITREVA. Le S.I.C.T.O.M de Châteaudun est doté d’un organe politique décisionnaire : le Comité Syndical ; Comité constitué de 104 délégués élus par les conseils communautaires.

Le Président, M. Jean-Yves Deballon est assisté d’un bureau de 14 membres dont quatre Vice-présidents.

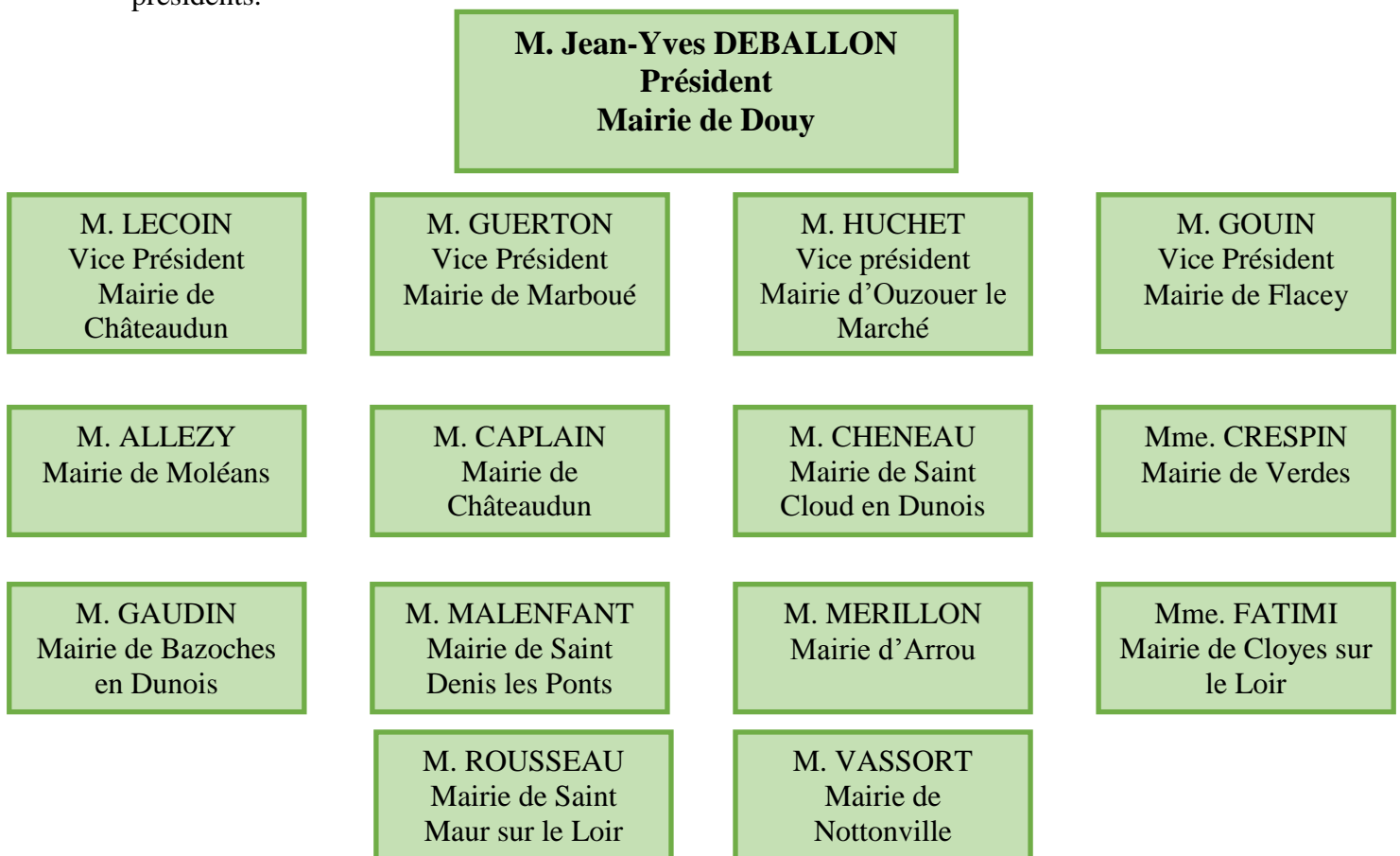


Illustration n°1 : Liste des membres du Bureau du S.I.C.T.O.M

1.2. Le SICTOM et son territoire

Aujourd'hui, Le S.I.C.T.O.M de la Région de Châteaudun est constitué de 51 communes regroupées au sein de 8 communautés de communes réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et le Loir et Cher et dessert une population de 40 404 habitants, population INSEE 2013.

Voici la liste des Communautés de Communes adhérentes au S.I.C.T.O.M :

Communauté de Communes de la Beauce d'Orgères en Beauce	Pour les communes de Bazoches en Dunois, Nottonville, Péronville, Varize.
Communauté de Communes des Plaines et Vallées Dunoises	Civry, Conie Molitard, Donnemain Saint Mamès, Logron, Lutz en Dunois, Marboué, Moléans, Ozoir le Breuil, Saint Christophe, Saint Cloud en Dunois, Thiville, Villampuy.
Communauté de Communes du Bonnevalais	Pour les communes de Bullainville, Dancy, Flacey, Saint Maur sur le Loir, Villiers Saint Orien.
Communauté de Communes du Dunois	Châteaudun, La Chapelle du Noyer, Jallans, Lanneray, Saint Denis les Ponts.
Communauté de Communes des Trois Rivières	Arrou, Autheuil, Boisgasson, Charray, Châtillon en Dunois, Cloyes sur le Loir, Courtalain, Douy, La Ferté Villeneuve, Langey, Le Mée, Montigny le Gannelon, Romilly sur Aigre, Saint Hilaire sur Yerre, Saint Pellerin.
Communauté de Communes du Perche Vendômois	Pour les communes de Fontaine Raoul, Villebout.
Communauté de Communes du Haut Vendômois	Pour les communes de Brévainville, Ouzouer le Doyen.
Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne	Pour les communes de La Colombe, Membrolles, Ouzouer le Marché, Semerville, Verdes, Villermain.

Tableau n°1 : Structures territoriales composant le S.I.C.T.O.M

1.3. Présentation du SITREVA

Le SITREVA – Syndicat Intercommunal pour le TRaitement Et la VALorisation des déchets - est un syndicat mixte intercommunal, créé le 1er mars 1994, qui a pour compétence le traitement des déchets ménagers de 230 communes, représentant 310.000 habitants, réparties sur 4 départements (Yvelines, Essonne, Eure-et-Loir et Loir-et-Cher) et 2 régions administratives (Ile de France et Centre). Ce vaste territoire se caractérise par une disparité dans la densité de population et une diversité d’habitats qui génèrent diverses natures de déchets. Le SITREVA regroupe 5 syndicats de collecte qui lui ont transféré les compétences traitement, valorisation et transfert des déchets et l’exploitation des déchèteries.

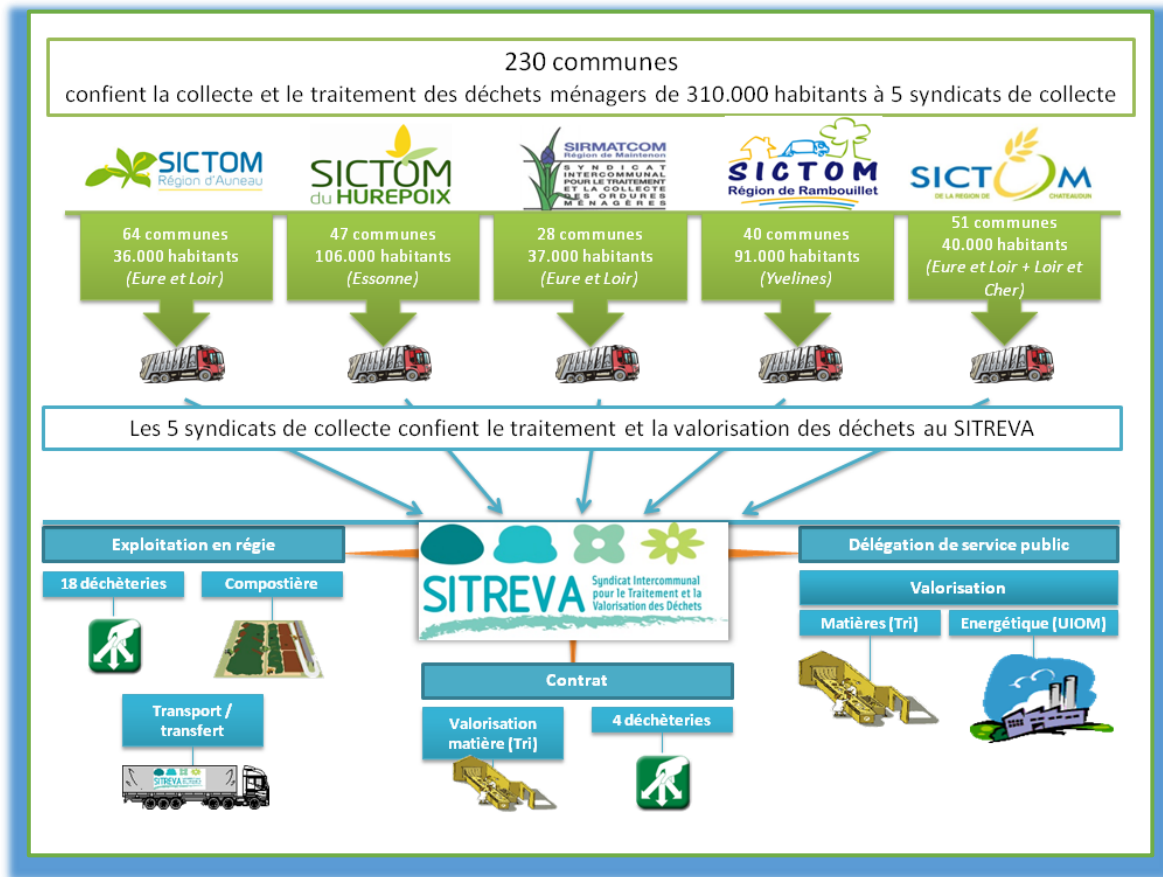


Illustration n°2 : Synopsis du SITREVA

Le comité syndical du SITREVA comprend 65 délégués titulaires élus par les syndicats membres et 63 délégués suppléants. Le SICTOM de la région de Châteaudun compte ainsi 9 délégués titulaires et 9 suppléants siégeant au SITREVA.

2. ORGANISATION GENERALE DU SICTOM

2.1. Organisation des collectes

Le SICTOM a lancé un marché ouvert européen de collecte des ordures ménagères et assimilées en 2008, c'est la Société COVED qui a remporté le marché et assure donc les différentes collectes sur l'ensemble du territoire pour une durée initiale de 57 mois, soit jusqu'au mois d'avril 2013. Pour des raisons techniques relatives à la fin de vie de l'UIOM de Châteaudun et de la création du futur quai de transfert, il a été décidé de poursuivre le marché de collecte pour une durée de 9 mois supplémentaires, soit jusqu'au mois de décembre 2013.

Parallèlement, nous avons lancé un nouveau contrat de collecte qui a été classé « sans suite », les attentes du SICTOM n'ayant pas été assez clairement exprimées dans le DCE du marché. La décision de prolonger de un an la durée du marché, comme prévue au CCAP, a été prise et la collecte des ordures ménagères et assimilées sera donc assurée par la Société COVED jusqu'au mois de décembre 2014.

2.1.1. Les collectes en « porte à porte »

La collecte en « porte à porte » représente deux flux de déchets : les ordures ménagères résiduelles (OMR) d'une part et les emballages ménagers recyclables (EMR) d'autre part. L'organisation de la collecte des OMR se fait sur différentes fréquences de ramassage selon les communes. Ainsi, la commune de Châteaudun est collectée en C3, Cloyes sur le Loir et Saint Denis les Ponts sont collectées en C2 et les 48 autres communes du territoire sont collectées en C1. De la même manière, en ce qui concerne les EMR, la ville de Châteaudun est collectée en C1 et toutes les autres communes sont collectées en C0,5.

2.1.2. Les collectes en « points d'apport volontaire »

A la différence des OMR et EMR, les collectes du verre et du papier sont assurées par « points d'apport volontaire » (PAV) sur l'ensemble du territoire en colonnes aériennes ou en colonnes enterrées (cas de la commune de Cloyes sur Loir). Nous comptons 110 colonnes de verre et autant de papier réparties sur près de 80 PAV.

2.2. Gestion des déchetteries

Nota bene : en préambule à cette partie, il est bon de préciser que le SICTOM de la Région de Châteaudun a transféré sa compétence « traitement » au SITREVA le 1^{er} juillet 2013, et que, par conséquent, à compter de cette date la gestion des déchetteries a été assurée par ce dernier.

Les chiffres du second semestre présentés dans ce rapport proviennent de source SITREVA.

Le SICTOM de Châteaudun possède un maillage de quatre déchetteries sur son territoire. La déchetterie de Cloyes sur le Loir dessert la zone sud du Syndicat, celle d'Arrou la zone ouest, celle d'Ouzouer le Marché les communes du Loir et Cher et enfin la déchetterie de Châteaudun dessert le nord et l'est du territoire.

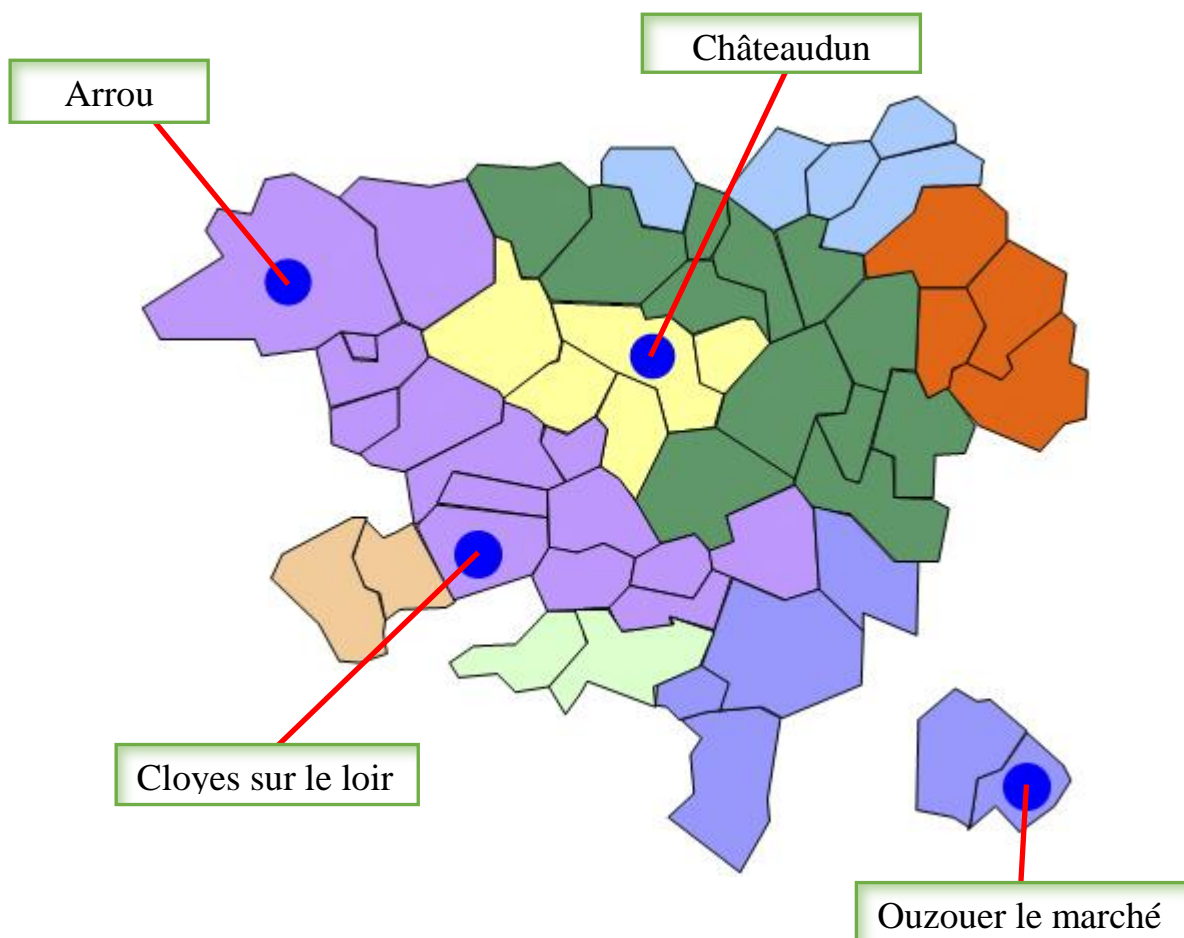


Illustration n°3 : Situation géographique des déchetteries

Depuis le 15 mai 2009, la Société COVED exploite les quatre déchetteries par le biais d'un marché ouvert européen de travaux. Ce marché comprend la gestion des hauts de quais, des bas de quais, le transport des différents matériaux vers leurs exutoires ainsi que leurs traitements. Ce marché prendra fin en mai 2015.

L'année 2013 a été marquée par les travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchetterie de Châteaudun. En effet cette dernière, accueillant plus de 60% du gisement des déchetteries, ne suffisait plus à satisfaire les besoins des administrés et arrivait à saturation.



Illustration n°4 : Nouvelle déchetterie de Châteaudun

La nouvelle déchetterie de Châteaudun, forte de ses 16 quais, permet une gestion différenciée des professionnels et des particuliers. Les temps d'attente en entrée de déchetterie sont considérablement réduits et la circulation dans l'enceinte de cette dernière plus aisée.

Outre l'aspect fonctionnel, de nouvelles filières de valorisation ont été mises en place. Les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electroniques et Electroménagers), filière déjà existante sur les trois autres déchetteries, sont désormais valorisés sur le site de Châteaudun. De la même manière, un conteneur pour recycler les vêtements et un second pour valoriser les huiles alimentaires sont désormais utilisables sur le site de Châteaudun.

2.3. La fermeture de l'UIOM de Châteaudun

L'année 2013 s'est vue clôturée par la fermeture définitive de l'UIOM de Châteaudun. Cela faisait déjà plusieurs mois que cette dernière n'incinérât plus d'OM suite à une explosion dans le four ayant entraînée un arrêt technique au mois d'août 2013. La décision de ne pas la redémarrer a donc été prise.



Illustration n°5 : UIOM de Châteaudun

Depuis le mois d'août, les OMR du SICTOM de la région de Châteaudun étaient transférés vers l'UIOM de Ouarville, propriété du SITREVA et exploitée par la *Société Valoryele* par le biais d'une délégation de service publique.

Les travaux de démantèlement de l'UIOM de Châteaudun débuteront au deuxième semestre 2014 et un quai de transfert sera construit en lieu et place de cette dernière. La fin des travaux est estimée à fin 2015.

2.4. Le point sur les contrats

Le transfert de la compétence traitement au SITREVA a impliqué, de fait, le transfert de nombre de contrats que nous avions les années précédentes.

Ainsi, à partir du mois de juillet, les contrats avec INOVA SA pour l'exploitation de l'UIOM, SITA Centre pour les MIOM, SECHE Environnement pour les REFIOM ont été transféré au SITREVA. Cela a été également le cas pour les contrats nous liant à DREUX Agglomération pour le traitement des EMR, à COVED pour l'exploitation des déchetteries, à tous les repreneurs de nos matériaux recyclables : OI Manufacturing pour le verre, SITA Centre pour les EMR et CDIF pour les JRM.

Le marché de Collecte que nous avons avec la Société COVED n'a pas été transféré et reste à la charge du SICTOM de la Région de Châteaudun. Il sera renouvelé le 1^{er} janvier 2015.

3. LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Collecte et traitement des OMR : les principaux chiffres

Tout au long du premier semestre, les ordures ménagères étaient incinérées sur l'UIOM de Châteaudun gérée par la Société *INOVA SA*. Suite à une explosion survenue dans le four de l'incinérateur en août 2013, les ordures ménagères furent détournées vers l'IUOM de Ouarville. L'arrêt définitif de l'UIOM de Châteaudun étant initialement prévu le 31 novembre 2013, la décision de ne pas réparer le four et par conséquent de ne pas redémarrer l'usine fut prise, en concertation avec *INOVA SA* et le SITREVA. En effet, les travaux de réparation du four étaient trop importants et ne semblaient pas justifiés pour une durée d'exploitation d'à peine un trimestre.

Ainsi, à partir d'août 2013 et jusqu'à la fin de l'année, les OMR du SICTOM ont été incinérées sur l'UIOM de Ouarville.

3.1.1. Evolution des tonnages collectés

<i>Evolution des tonnages collectés 2011-2013</i>			
Années	Population	Tonnages collectés (Tonne)	Ratio (kg/hab.)
2011	40 243	10 702,49	265,95
2012	40 442	10 467,72	258,83
2013	40 404	10 503,34	259,96

Tableau n°2 : Evolution des tonnages et ratios d'OMR

Contrairement aux années précédentes, nous constatons une rupture dans le fléchissement de la production d'ordures ménagères sur notre territoire. Les tonnages collectés ont augmenté de 0,34% et de 0,44% ramenés aux nombres d'habitants par rapport à l'an passé.

Il s'agit de la première augmentation d'ordures ménagères depuis 2009.

3.1.2. Les Mâchefers et les REFIOM

Les Mâchefers Issus des ordures Ménagères (MIOM) et les Résidus d'Épuration des Fumées Issus des Ordures Ménagères (REFIOM) sont les deux sous-produits provenant de la combustion des ordures ménagères. Ils étaient respectivement enfouis sur l'ISDU de Prudemanche et l'ISDU de *SECHE ECO INSUTRIE* située à Changé en Mayenne et ce, jusqu'en août 2013. A compter de cette date, nous n'avions plus à gérer les MIOM et REFIOM puisque l'UIOM de Châteaudun avait cessé de fonctionner.

Les contrats que nous avons avec SITA CENTRE pour les MIOM et avec SECHE ECO INDUSTRIE pour les REFIOM se sont arrêtés de fait, sans contrepartie, car nous avons déjà livré les quantités minimales requises négociées sur les contrats.

3.2. Collecte et traitement des matériaux recyclables : les principaux chiffres

Les matériaux recyclables représentent l'ensemble des déchets produits par les ménages pouvant être recyclés. Nous différencions les Emballages Ménagers Recyclables (EMR), que nous collectons en porte à porte, les Journaux-Revues-Magazines (JRM) et le Verre, que nous collectons en PAV.

Dans les EMR nous retrouvons :

- L'Acier,
- L'Aluminium,
- Le carton (cartonnettes et cartons bruns),
- Les Emballages Liquides Alimentaire (ELA)
- Les bouteilles en PEHD (Polyéthylène Haute Densité)
- Les bouteilles en PET clair (Polyéthylène Téréphtalate)
- Les bouteilles en PET foncé

Les EMR sont stockés sur le site de transfert de Marboué puis sont acheminés pour être triés par nature au Centre de Tri NATRIEL à Vernouillet. Une fois les EMR triés et mis en balles, la Société SITA CENTRE nous les rachète dans le cadre d'un contrat de reprise des matériaux triés.

Voici un récapitulatif des évolutions des différents matériaux recyclables sur ces trois dernières années :

<i>Evolution des tonnages de JRM collectés 2011-2013</i>			
Années	Population	Tonnages collectés (Tonne)	Ration (kg/hab.)
2011	40 243	687,42	17,08
2012	40 442	668,66	16,53
2013	40 404	658,62	16,30

Tableau n°3 : Evolution des tonnages et ratios de JRM

<i>Evolution des tonnages d'EMR collectés 2011-2013</i>			
Années	Population	Tonnages collectés (Tonne)	Ration (kg/hab.)
2011	40 243	593,30	14,74
2012	40 442	564,97	13,97
2013	40 404	588,95	14,58

Tableau n°4 : Evolution des tonnages et ratios d'EMR

<i>Evolution des Tonnages de Verre collectés 2011-2013</i>			
Années	Population	Tonnages collectés (Tonne)	Ration (kg/hab.)
2011	40 243	1241,42	30,85
2012	40 442	1161,82	28,73
2013	40 404	1194,97	29,58

Tableau n°5 : Evolution des tonnages et ratios de verre

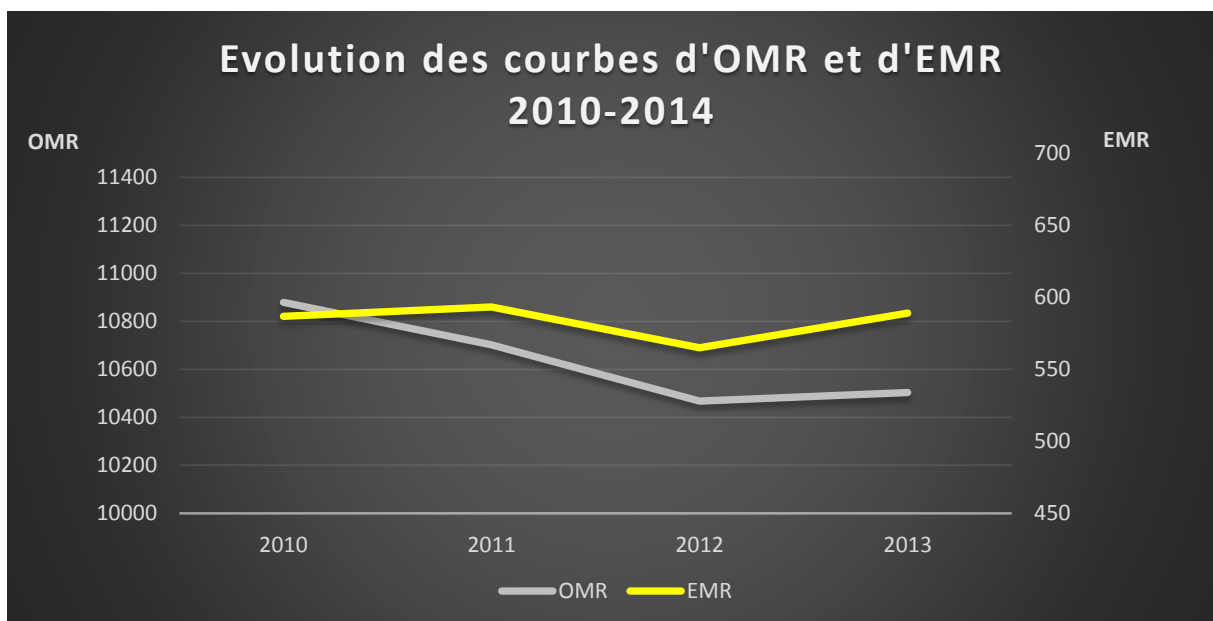
Voici un tableau synthétisant l'ensemble des tonnages collectés en porte à porte en en point d'apport volontaires :

<i>OMR</i>		<i>EMR</i>		<i>JRM</i>		<i>Verre</i>	
2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
10 467,72	10 502,82	564,97	588,95	668,66	658,62	1 161,82	1 179,93
0,34%		4,24%		-1,50%		1,56%	
258,83 kg/hab.	259,96 kg/hab.	13,98 kg/hab.	14,58 kg/hab.	16,53 kg/hab.	16,30 kg/hab.	28,73 kg/hab.	29,58 kg/hab.
1,09%		5,08%		-0,78%		2,33%	

Tableau n°6 : Synthèse des évolutions des matériaux collectés

Ces résultats sont globalement satisfaisants puisque les EMR et le Verre augmentent plus que la simple augmentation des OMR, avec une augmentation de plus de 5% des EMR par habitant. A noter, tout de même, un léger infléchissement sur les tonnages de JRM captés qui baisse de 0,78% en ratio par habitant.

L'objectif de découpler les fléchissements des courbes d'augmentation des tonnages d'OMR et d'EMR est atteint et devra se confirmer les années suivantes afin de rationaliser les coûts liés au traitement de nos déchets et de répondre aux objectifs de valorisation fixés par le *Grenelle de l'environnement*.



Graphique n°1 : Mise en corrélation des évolutions de tonnages des OMR et EMR

3.3. Le point sur les déchets captés en déchetteries



Illustration n°6 : Photographies des quatre déchetteries

3.3.1. Les tonnages

Evolution des apports en déchetteries (hors DEEE et DMS)

Matériaux	2012	2013	Δ 2013/2012
Végétaux	3 589,25	3 709,51	3,35%
Tout venant	3 868,58	4 033,18	4,25%
Bois	1 210,14	1 087,72	-10,12%
Gravats	3 024,98	2 986,74	-1,26%
Ferraille	635,14	558,24	-12,11%
Carton	266,02	268,6	0,97%
Total	12 594,11	12 643,99	0,40%

Tableau n7 : Evolution des apports en déchetteries par matériaux

Avec 12 581,80 tonnes captées cette année sur l'ensemble des déchetteries, le tonnage global n'a quasiment pas fluctué puisque l'on constate une légère augmentation de 0,40% de nos apports (hors DEEE et DMS).

Nous remarquons cependant de fortes variations sur :

➤ Le bois : baisse de 10,12% :

La filière « bois » est de plus en plus exigeante quant à la qualité du bois de recyclage. Une partie du bois a donc dû être déclassé en « tout venant » car il ne correspondait pas aux critères minimaux de reprise fixés par le repreneur. Si l'on ajoute les tonnages de « bois » à ceux du « tout venant », la variation par rapport à l'an dernier n'est plus que -0,31%.

➤ La ferraille : baisse de 12,11% :

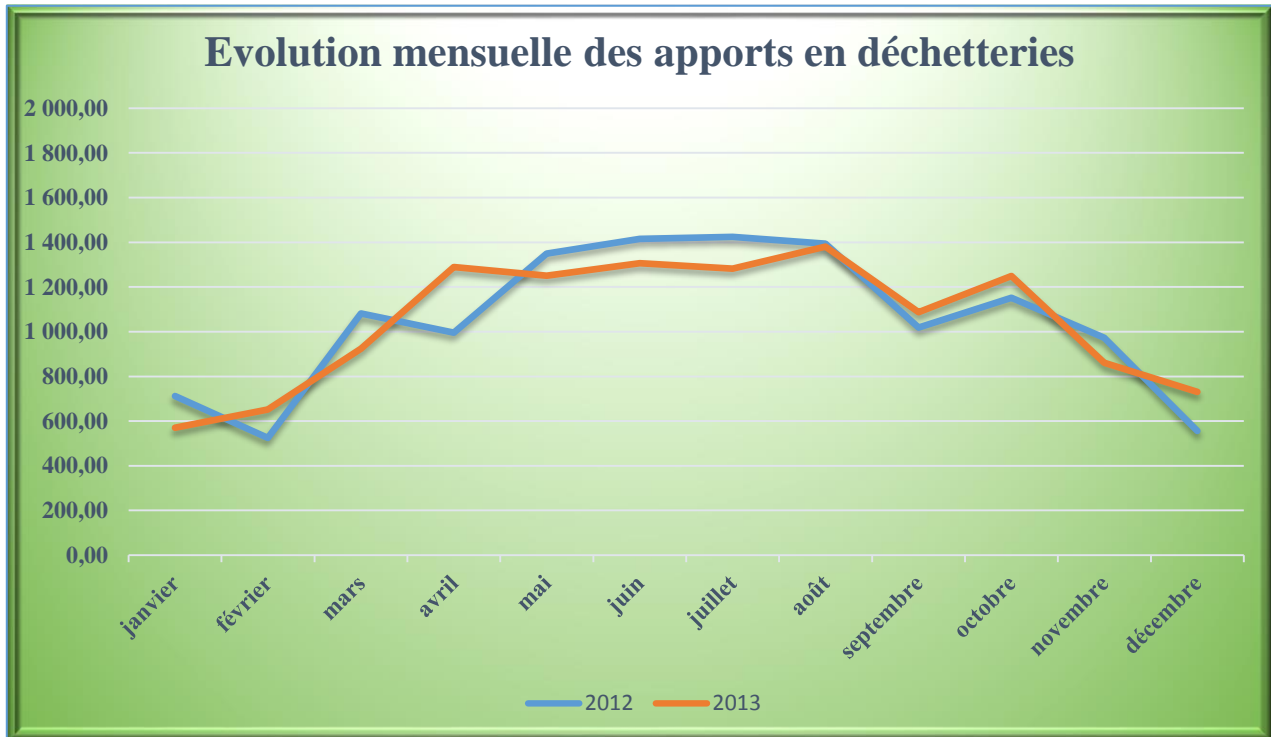
Cette baisse importante des tonnages « ferraille » est principalement due à la mise en place de la filière D.E.E.E sur la déchetterie de Châteaudun puisque, pour cette seule déchetterie, les apports de ferraille ont diminué de plus de 18%.

Tonnages des différents matériaux par déchetteries								
	Déchets verts	Gravats	Tout-venant	Bois	Ferrailles	Cartons	Total	
Arrou	397,07	258,63	334,26	120,56	57,8	27,04	1195,36	9,45%
Châteaudun	2249,69	1763,6	2626,5	656,54	361,84	139,32	7797,49	61,67%
Cloyes sur le loir	504,35	435,89	443,1	170,34	85,62	48,52	1687,82	13,35%
Ouzouer le Marché	558,4	528,62	629,32	140,28	52,98	53,72	1963,32	15,53%
Total	3709,51	2986,74	4033,18	1087,72	558,24	268,6	12643,99	

Tableau n°8 : Evolution des apports en déchetteries par déchetterie

Les apports sur la déchetterie de Châteaudun représentent plus de la moitié des apports en déchetteries (tous matériaux confondus). La déchetterie d'Arrou, quant à elle, ne représente que 10% des tonnages collectés. La déchetterie d'Ouzouer le Marché, qui est sensée drainer une population moindre que celle de Cloyes sur le Loir, capte plus de déchet qu'à Cloyes sur le Loir. Une vigilance plus accrue devra être faite, à l'avenir, afin de filtrer les visiteurs extérieurs au SICTOM de la région de Châteaudun.

Le graphique ci-dessous présente les fluctuations mensuelles des apports en déchetteries de cette année par rapport à ceux de l’an passé :



Graphique n°2 : Evolution des apports en déchetteries mensuellement

Ce graphique met en exergue la saisonnalité des apports en déchetteries, avec une période de forte affluence du mois d’avril au mois d’octobre où les tonnages dépassent les 1200 tonnes mensuellement et une période plus « creuse » de novembre à février-mars.

Les apports en déchetteries spécifiques :

Outre les déchets « classiques » que l’on accueille en déchetterie (végétaux, tout-venant, bois, gravât, ferraille et carton), des filières d’élimination et de valorisation plus spécifiques sont mises en place. Ainsi, toutes les déchetteries peuvent accueillir les DMS et les DEEE et seule la déchetterie de Châteaudun permet de valoriser les vêtements usagés *via* une convention avec *Le Relais*.

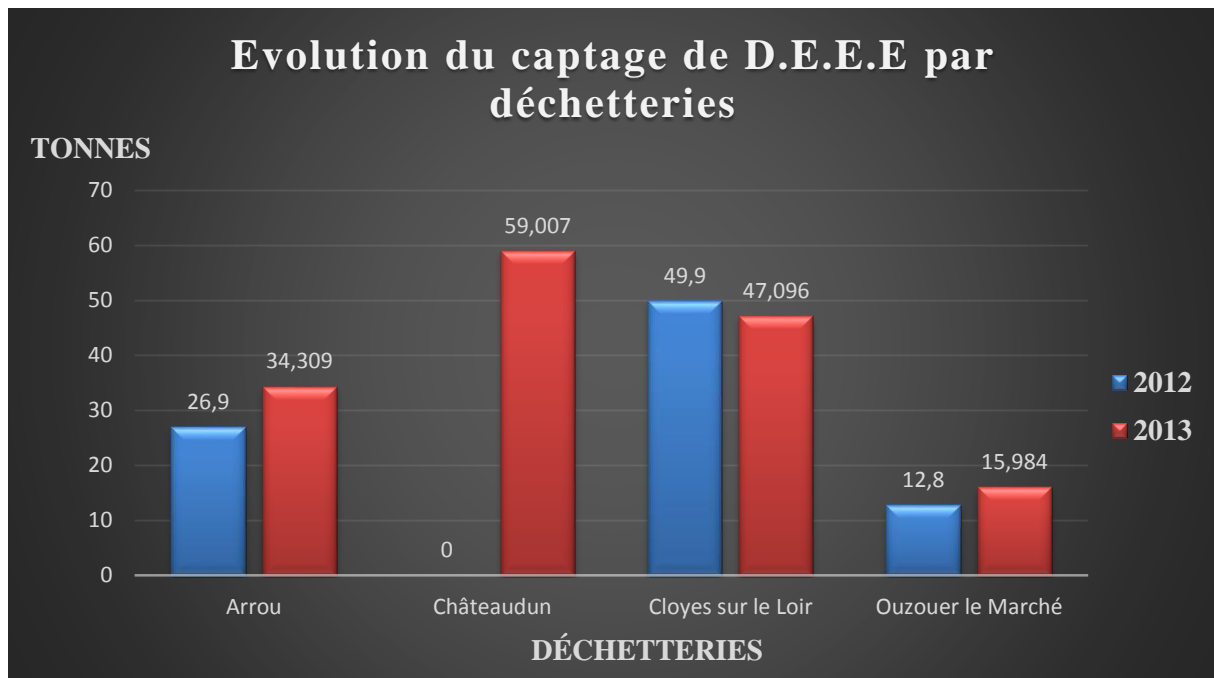
<i>Evolution des tonnages de D.M.S par catégorie 2012 / 2013</i>		
Types de déchets	2012	2013
Peintures	77,550	75,990
Solvants et colles	1,960	2,057
Emballages souillés	10,170	4,937
Pesticides	1,240	0,798
Produits NI	2,010	1,024
Aérosols en mélange	0,320	0,200
Bases	0,120	0,267
Acides	0,030	0,071
Accumulateur plomb	0,003	0,024
Total	93,403	85,368

Tableau n°9 : Evolution des tonnages de DMS

Les apports en DMS ont connu une baisse de 8,60% cette année par rapport à 2012. En regardant les différents matériaux, nous constatons que la principale variation se situe au niveau des « emballages souillés » (emballages ayant contenus des produits spécifiques comme de la peinture ou différents solvants par exemple) qui, cette année, ont été redirigés vers d'autres filières.

En termes de gestion des DMS, un éco organisme s'est créé visant à accompagner financièrement les collectivités afin de supporter les coûts de traitement de ces déchets et d'essayer d'améliorer leur captage, il s'agit d'Eco DDS.

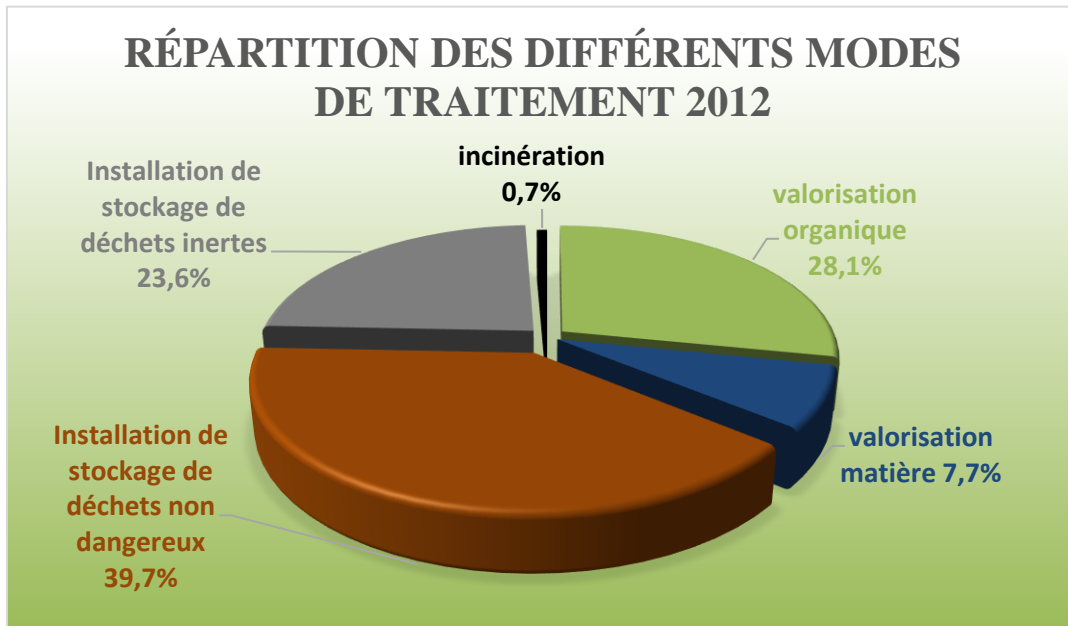
A l'heure actuelle, le cahier des charges n'a pas été encore validé mais la filière sera efficiente en 2014.



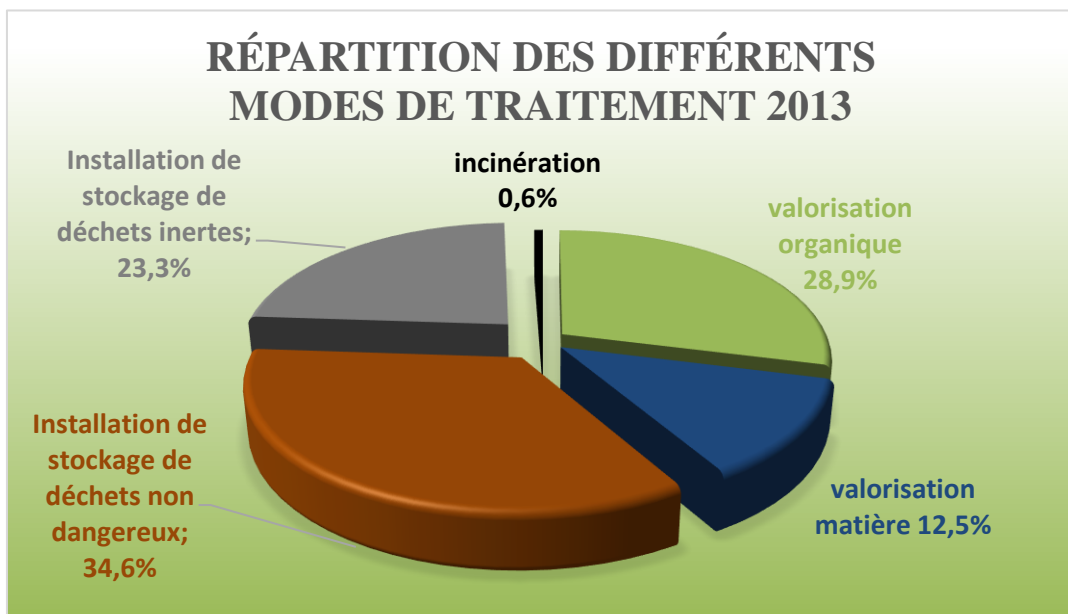
Graphique n°3 : Evolution du captage de DEEE par déchetterie

- Nous remarquons une augmentation de 27,5% des tonnages de D.E.E.E sur la déchetterie d'Arrou. Cela ne s'explique par un simple transfert de matériaux ferreux de la benne ferraille, comme nous pouvons le voir sur d'autres déchetteries, puisque les tonnages de ferraille sont sensiblement similaires à ceux de l'an passé. L'explication la plus plausible pourrait être une diminution des infractions sur cette déchetterie.
- Sur la déchetterie de Cloyes sur le Loir, les tonnages connaissent une légère baisse de l'ordre de 5,5% mais restent tout de même important.
- La déchetterie de Châteaudun, à elle seule et en seulement 6 mois, capte le plus de DEEE ; les tonnages avoisinent les 60 tonnes ce qui est très encourageant et justifie la mise en place de cette filière sur cette déchetterie.
- Les tonnages sur Ouzouer le Marché sont en augmentation (24.8%) mais restent encore trop faible par rapport à la taille de cette déchetterie ; la problématique du vol de métaux pourrait en être la cause.

3.3.2. Les filières de traitements



Graphique n°4 : Pourcentage des différents modes de traitement en 2012



Graphique n°5 : Pourcentage des différents modes de traitement en 2013

Ces diagrammes en secteur font apparaître une nette progression de la valorisation matière. Ceci s'explique par une meilleure gestion de la benne bois qui a permis un tri de meilleure qualité et par conséquent des tonnages de bois valorisables à hauteur de 600 tonnes (contrairement aux autres années où le bois captés en déchetteries étaient enfoui). L'augmentation de près de 78% des tonnages de D.E.E.E, due à la mise en place de cette filière

sur la déchetterie de Châteaudun, a également contribué, dans une moindre mesure, à favoriser ce type de traitement de déchets.

Cette évolution dans les différents modes de traitement est satisfaisante et encourageante puisque la valorisation matière est beaucoup moins coûteuse, en moyenne, que l'enfouissement en I.S.D.N.D.

Le tableau ci-dessous synthétise le coût de traitement par catégorie de déchets en déchetterie :

Synthèse des coûts par mode de traitement (transport inclus)		
type de valorisation	déchets concernés	€ HT / Tonne
Valorisation organique	Végétaux	48,14 €
Enfouissement en I.S.D.N.D	Tout-venant	140,47 €
Enfouissement en I.S.D.I	Gravats	26,20 €
Valorisation matière	Bois	49,79 €
	Ferraille	22,63 €
	D.E.E.E	0,00 €
	Carton	22,63 €
Incinération en UIDD	DMS	642,02 €

Tableau n°10 : Coûts de traitement des matériaux apportés en déchetteries

Avec un coût de plus de 140 € à la tonne et plus de 4 000 tonnes enfouies, le « tout-venant » est le déchet qui nous coûte le plus cher en déchetterie. Nous retrouvons encore trop de matières valorisables dans la benne de « tout-venant ». Afin de limiter les coûts en déchetteries, il est impératif de trier correctement les déchets avant de les déposer dans les diverses bennes.

4. LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses de fonctionnement					
	2011	2012	2013	Δ 2013/2012	Taux de variation
1) Exploitation de l'UIOM	1 460 050,00 €	1 511 069,00 €	895 463,00 €	- 615 606,00 €	-40,74%
2) Charges liées aux collectes (COVED)	1 324 985,00 €	1 388 909,00 €	1 429 094,00 €	40 185,00 €	2,89%
3) Exploitation des déchetteries	1 154 212,00 €	1 350 037,00 €	742 659,00 €	- 607 378,00 €	-44,99%
4) Elimination des Mâchefers issus de l'UIOM	143 940,00 €	174 095,00 €	89 005,00 €	- 85 090,00 €	-48,88%
5) Elimination des REFIOM issus de l'UIOM	67 589,00 €	78 140,00 €	33 699,00 €	- 44 441,00 €	-56,87%
6) Tri de la collecte sélective (NATRIEL)	159 600,00 €	146 452,00 €	118 728,00 €	- 27 724,00 €	-18,93%
7) Achat de sacs poubelles	140 973,00 €	89 177,00 €	71 933,00 €	- 17 244,00 €	-19,34%
8) Charges financières	90 382,00 €	85 140,00 €	36 208,00 €	- 48 932,00 €	-57,47%
9) Dotations aux amortissements	589 952,00 €	576 441,00 €	92 039,00 €	- 484 402,00 €	-84,03%
10) Autres charges	163 905,00 €	156 148,00 €	244 576,00 €	88 428,00 €	56,63%
11) Participation au SITREVA	- €	- €	1 577 287,00 €	1 577 287,00 €	
TOTAL	5 295 588,00 €	5 555 608,00 €	5 330 691,00 €	- 224 917,00 €	-4,22%

Tableau n°11 : Evolution des différents postes de dépenses

Les fortes variations de la plupart des postes de fonctionnement sont principalement dues au transfert de la compétence « traitement » vers le SITREVA à compter du 1^{er} juillet 2013. Pour les postes « exploitation de l'UIOM », « exploitation des déchetteries », « élimination des Mâchefers », « élimination des REFIOM », « tri de la collecte sélective », « charges financières » et « dotations aux amortissements », les chiffres indiqués sur la colonne 2013 ne représentent que 6 mois de facturation ; le second semestre nous étant facturé *via* le SITREVA sur le poste « participation au SITREVA » que nous détaillerons ultérieurement.

Le poste « autres charges » a, quant à lui, fortement augmenté indépendamment de l'adhésion au SITREVA.

L'augmentation de 88 428,00 € de ce poste se répartie de la manière suivante :

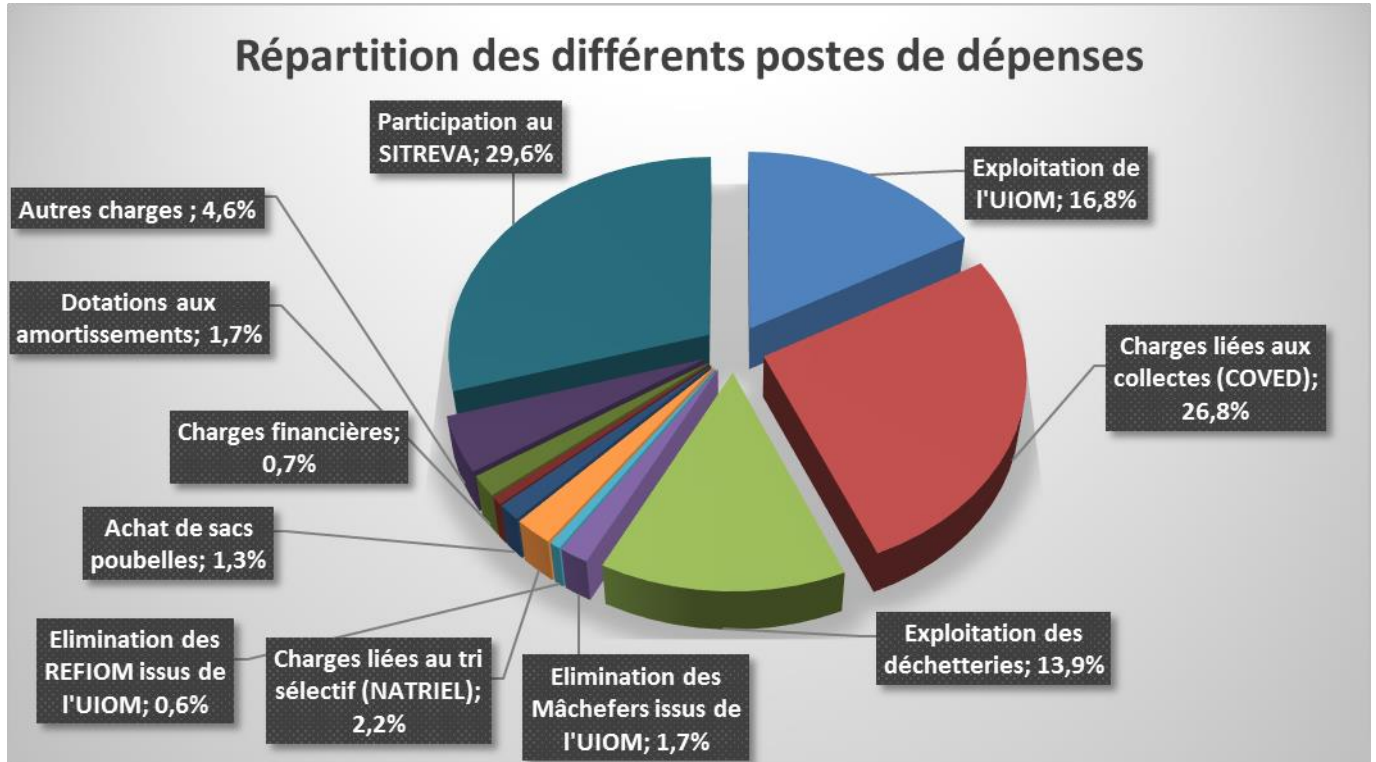
- + 53 425,00 € : titre annulé sur exercice antérieur.
- + 18 995,00 € sur le poste « études et recherches » dû à l'AMO sur le marché de collecte que nous avons lancé en 2013.
- + 4 915,00 € sur le poste « charges de personnel ».

Le point sur le poste « Participation au SITREVA » :

Participation au SITREVA 2013			
Apport sur quai de transfert	OM	5 mois	564 823,83 €
	EMR		102 760,90 €
	JRM		20 901,23 €
Apport en déchetteries	Gravats	5 mois	38 141,94 €
	Tout-Venant		264 262,57 €
	DMS		30 123,26 €
	Déchets Verts		99 668,88 €
	Bois		27 935,44 €
	Autres déchets		3 897,97 €
Forfait haut de quai		6 mois	87 961,19 €
Forfait transfert		6 mois	168 917,07 €
Forfait structure		6 mois	167 892,37 €
TOTAL			1 577 286,65 €

Tableau n°12 : Détail de la participation au SITREVA

Comme le montre le diagramme ci-dessous, la participation au SITREVA représente près d'un tiers de nos dépenses globales. Ensuite, viennent les charges liées au contrat de collecte et le poste « exploitation de l'UIOM ».



Graphique n°6 : Pourcentage de chacun des postes de dépenses de fonctionnement

4.2. Les recettes de fonctionnement

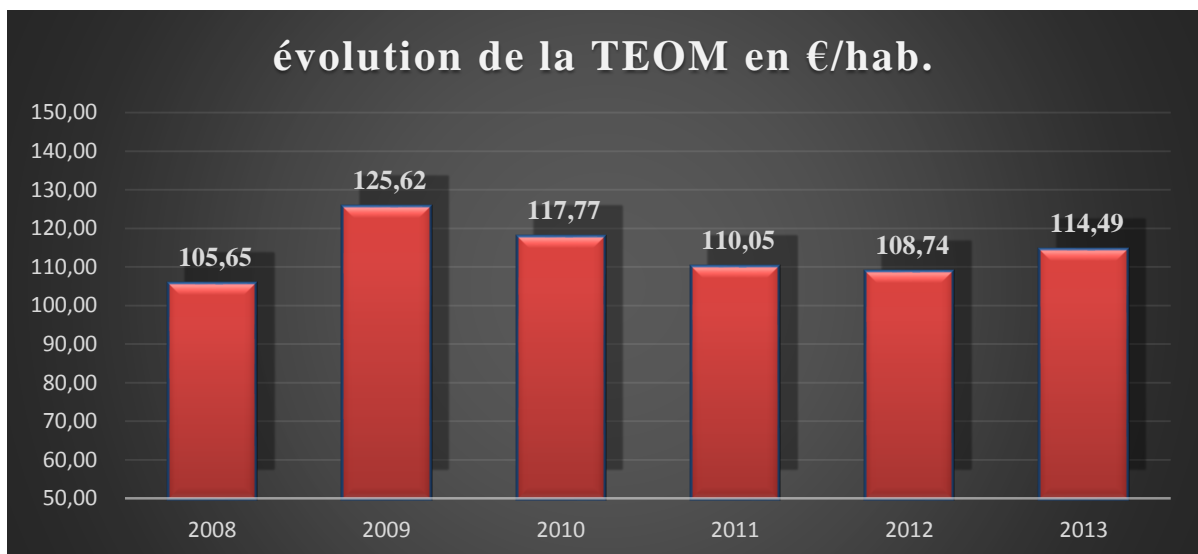
<i>Evolution des recettes de fonctionnement</i>					
	2011	2012	2013	Δ 2013/2012	taux de variation
T.E.O.M	4 428 900,00 €	4 397 715,00 €	4 625 921,00 €	228 206,00 €	5,19%
Soutiens des Eco-organismes	164 355,00 €	226 249,00 €	290 834,00 €	64 585,00 €	28,55%
<i>Eco-Emballage</i>	<i>130 511,00 €</i>	<i>201 051,00 €</i>	<i>260 642,00 €</i>	<i>59 591,00 €</i>	29,64%
<i>Eco-Folio</i>	<i>29 354,00 €</i>	<i>18 720,00 €</i>	<i>26 453,00 €</i>	<i>7 733,00 €</i>	41,31%
<i>OCAD3E</i>	<i>4 490,00 €</i>	<i>6 478,00 €</i>	<i>3 739,00 €</i>	- 2 739,00 €	-42,28%
Redevance spéciale	101 146,00 €	67 045,00 €	68 070,00 €	1 025,00 €	1,53%
Reprise des différents matériaux	160 010,00 €	178 419,00 €	125 714,00 €	- 52 705,00 €	-29,54%
<i>Reprise papier</i>	<i>68 784,00 €</i>	<i>66 410,00 €</i>	<i>27 755,00 €</i>	- 38 655,00 €	-58,21%
<i>Reprise verre</i>	<i>25 068,00 €</i>	<i>24 713,00 €</i>	<i>18 852,00 €</i>	- 5 861,00 €	-23,72%
<i>Reprise matériaux triés</i>	<i>48 658,00 €</i>	<i>76 356,00 €</i>	<i>75 982,00 €</i>	- 374,00 €	-0,49%
<i>Reprise ferrailles d'incinération</i>	<i>17 500,00 €</i>	<i>10 940,00 €</i>	<i>3 125,00 €</i>	- 7 815,00 €	-71,44%
Bons de dépôts déchetterie	11 803,00 €	10 142,00 €	15 535,00 €	5 393,00 €	53,17%
Vente de bacs et composteurs	11 440,00 €	13 983,00 €	15 287,00 €	1 304,00 €	9,33%
Amortissement des subventions d'investissement	27 087,00 €	24 653,00 €	- €	- 24 653,00 €	-100,00%
Recettes diverses	60 981,00 €	83 747,00 €	28 613,00 €	- 55 134,00 €	-65,83%
TOTAL	4 965 722,00 €	5 001 953,00 €	5 169 974,00 €	168 021,00 €	3,36%

Tableau n°13 : Evolutions des différents postes de recette

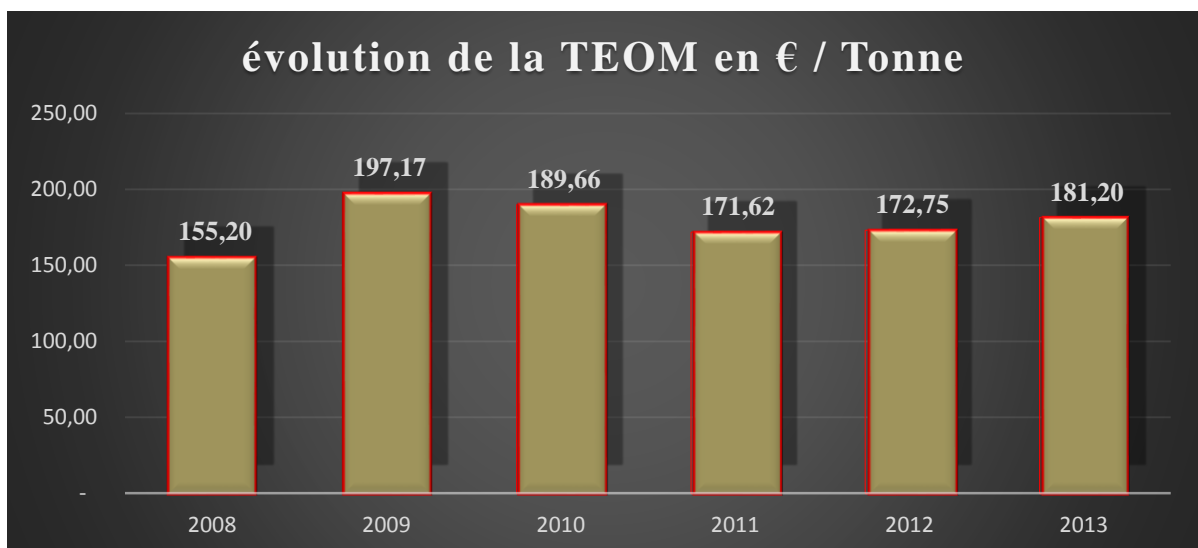
Tout comme pour les dépenses de fonctionnement, nombre de postes des recettes de fonctionnement ont fortement fluctué du fait de l'adhésion au SITREVA. Les « amortissements des subventions d'investissement » ont, en totalité, été transférées au SITREVA.

Analyse des différents postes de recette de fonctionnement :

- Le poste « Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères » : le produit perçu de la TEOM a évolué de 5,2% par rapport au produit perçu l'an passé. Le produit que nous avons voté a, quant à lui, augmenté que de 4,7%.



Graphiques n°7 : Evolution de la participation en € / hab.



Graphique n°8 : Evolution de la participation en € / Tonne

➤ Le poste « soutiens des éco-organismes » :

Trois éco-organismes nous soutiennent financièrement en fonction des tonnes triées. *Eco-emballage* nous soutient au prorata des tonnes d'EMR recyclées, Eco-Folio en fonction des tonnes de JRM recyclées et *OCAD3E* en fonction des DEEE que nous recyclons en déchetteries.

Normalement, nous aurions dû transférer, pour le deuxième semestre, l'ensemble de ses soutiens au SITREVA, mais cela n'a pas été possible car nous ne pouvions pas changer de périmètre avec Eco emballage en cours d'année.

➤ Le poste « recette des différents matériaux » :

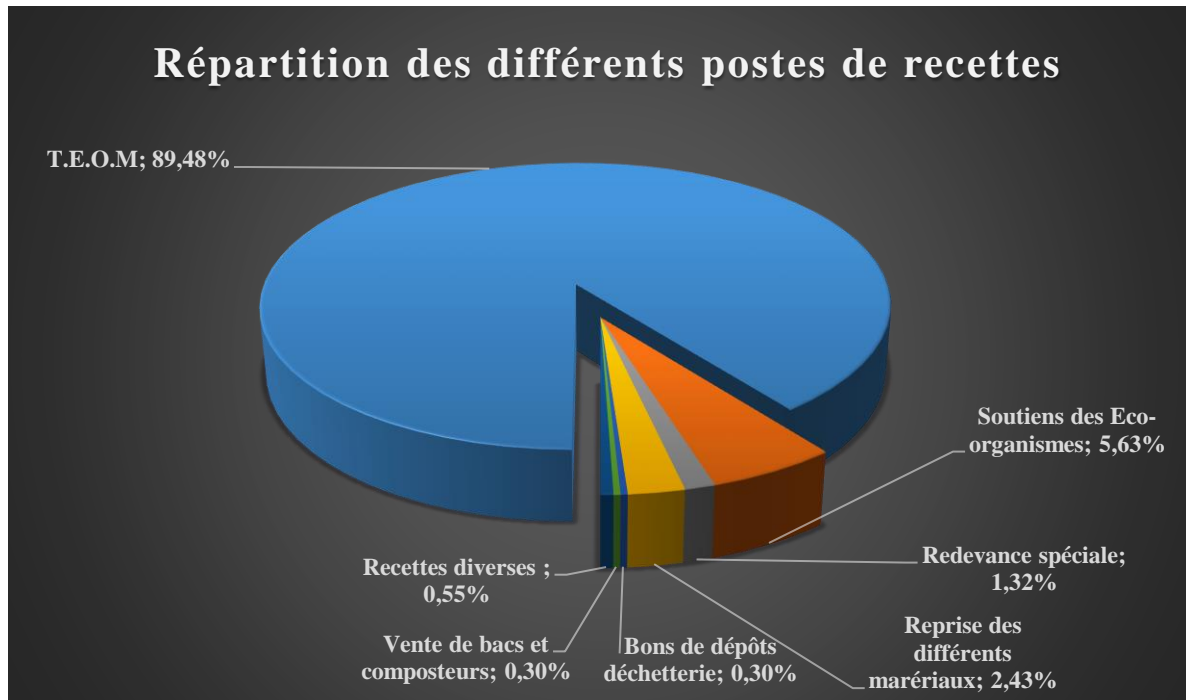
Pour les recettes liées à la reprise du verre, des JRM et des ferrailles issues de l'incinération des OMR, nous constatons de fortes baisses puisque nous n'avons perçu que 6 mois de recettes (les recettes du deuxième semestre étant perçues par le SITREVA). En revanche, concernant les EMR, nous ne remarquons pas de baisse aussi significative puisque nous avons perçu :

- 18 041,04 € au titre du T4 2012
- 14 135,67 € au titre du T1 2013
- 11 320,71 € au titre du T2 2013
- 18763,90 € au titre de la refacturation de la TVA non perçue les années précédentes avec Véolia
- 13720,75 € au titre de la refacturation de la TVA non perçue les années précédentes par SITA Centre

➤ Le poste « bon de dépôts en déchetteries » :

Tout comme avec Eco emballage, il a été convenu avec le SITREVA, que, pour des raisons pratiques, nous continuions à encaisser les recettes liés à la vente des cartes de dépôt pour les

professionnels au deuxième semestre 2013. En revanche cette recette sera perçue intégralement par le SITREVA à compter de 2014.



Graphique n°9 : Pourcentage de chacun des postes de recettes de fonctionnement

5. CONCLUSION

2013 restera sans doute comme une année charnière pour le SICTOM de la région de Châteaudun avec la fermeture de l'incinérateur, la réalisation de l'agrandissement de la déchetterie de Châteaudun et l'adhésion au SITREVA qui offrira de nouvelles perspectives de gestion des déchets de notre Syndicat.

D'un point de vue technique, l'objectif d'améliorer le captage d'emballages recyclables sans augmenter les tonnages d'ordures ménagères a été atteint. La sensibilisation auprès des usagers sur les problématiques liées au tri sélectif et à la réduction des déchets à la source menée depuis plusieurs années par le Syndicat commence à porter ses fruits même si des progrès restent cependant réalisables.

Concernant l'aspect financier, l'année 2013 aura été une année « transitoire » du fait de l'adhésion au SITREVA. Nous avons dû modifier notre fonctionnement budgétaire afin d'être en adéquation avec le « fonctionnement SITREVA ».

Une analyse financière devra être menée sur une année complète afin de pouvoir apprécier de manière plus fine les évolutions budgétaires futures.

Annexe 1 : Population SICTOM 2013

COMMUNES	POPULATION	COMMUNES	POPULATION
ARROU	1 685	MARBOUÉ	1 174
AUTHEUIL	242	LE MÉE	279
BAZOUCHES EN DUNOIS	269	MEMBROLLES	270
BOISGASSON	111	MOLÉANS	487
BRÉVAINVILLE	172	MONTIGNY LE GANNELON	511
BULLAINVILLE	117	NOTTONVILLE	318
LA CHAPELLE DU NOYER	1 184	OUZOUER LE DOYEN	227
CHARRAY	106	OUZOUER LE MARCHÉ	1 954
CHÂTEAUDUN	14 035	OZOIR LE BREUIL	450
CHÂTILLON EN DUNOIS	772	PÉRONVILLE	321
CIVRY	364	ROMILLY SUR AIGRE	512
CLOYES SUR LE LOIR	2 771	SAINTE CHRISTOPHE	149
LA COLOMBE	204	SAINTE CLOUD EN DUNOIS	233
CONIE MOLITARD	387	SAINTE DENIS LES PONTS	1 854
COURTALAIN	626	SAINTE HILAIRE SUR YERRE	509
DANCY	231	SAINTE MAUR SUR LE LOIR	390
DONNEMAIN SAINTE MAMÈS	718	SAINTE PELLERIN	366
DOUY	563	SEMERVILLE	96
LA FERTÉ VILLENEUIL	420	THIVILLE	380
FLACEY	226	VARIZE	215
FONTAINE RAOUL	242	VERDES	499
JALLANS	814	VILLAMPUY	325
LANGEY	360	VILLEBOUT	128
LANNERAY	589	VILLERMAIN	361
LOGRON	578	VILLIERS SAINTE ORIEN	170
LUTZ EN DUNOIS	440		
		TOTAL	40 404

Annexe 2 : liste des membres du Comité Syndical

FONTAINE RAOUL	41270	Mme Sybille de BEAUDIGNIES
		M. Christian DEGEST
		Mme Joëlle LEBERT
		M. Michel LETORD
VILLEBOUT	41270	M. Daniel ALAZARD
		M. Philippe AUBERT
		M. Emmanuel GRANGER
		Mme Dora LESAGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE D'ORGÈRES		
BAZOUCHES EN DUNOIS	28140	M. Michel BILLAULT
		M. Christophe GAUDIN
		Mme Dominique HUSSON
		M. Laurent PICHOT
NOTTONVILLE	28140	M. Dominique PERIER
		M. Jean-Paul VASSORT
		Mme Carole LELOUEDEC
		M. Jacky TESSIER
PÉRONVILLE	28140	M. Luc JOUANNEAU
		Mme Stéphanie SILVAIN
		M. Dominique FALVY
		Mme Catherine GOT
VARIZE	28140	Mme Françoise TOURNE
		M. Jean-Pierre VANIER
		M. Samuel CHATEIGNIER
		Mme Clairette VISAGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE ORATORIENNE		
LA COLOMBE	41160	Mme Marie-Madeleine RIGUET
		M. Thierry RIGUET
		M. Nicolas BAUJARD
		Mme Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO
MEMBROLLES	41240	Mme Maryline MOGIN
		M. Noël VINCENT
		Mme Françoise LAVAINÉ
		M. Benoist GOUDEAU
OUZOUER le MARCHE	41240	M. André HUCHET
		Mme Béatrice PELLÉ
		M. Thierry COURTEMANCHE
		Mme Maryse PERSILLARD
SEMERVILLE	41160	M. Jacky LEGUAY
		M. Hervé PELLÉ
		M. Régis MASSON
		M. Benoît NOUVELLON
VERDES	41240	Mme Marie-Françoise CRESPIN
		Mme Sylvie POUSSON
		M. Jean-Paul BLONDEAU

VILLERMAIN	41240	M. Didier HENAUT
		M. Dominique BILLARD
		M. Alain BRUNNER
		Mme Nelly BESNARD
		Mme Evelyne CRETEL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS		
BULLAINVILLE	28800	M. Jack DAZARD
		Melle Valérie DAZARD
		Melle Clarisse BELLENOUE
		M. Dominique BOISSIÈRE
DANCY	28800	M. Michel MATTER
		M. Etienne MOTHU
		Mme Marie-Thérèse DUBUT
		M. André SAULAY
FLACEY	28800	M. Bernard GOUIN
		M. Gilles GUENET
		M. Claude CHABANNES
		M. LHenry-Michel AMBERT
SAINT MAUR sur le LOIR	28800	M. Michel GALLOU
		M. Gaëtan ROUSSEAU
		Mme Françoise ARRONDEAU
		Mme Annick FRÉON
VILLIERS ST ORIEN	28800	Mme Liliane HISSELLI
		Mme Güzel PALETTE
		Mme Patricia BELNOUE
		M. Emmanuel FOURMONT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS		
LA CHAPELLE DU NOYER	28200	M. Régis de SOUZA MEIRELES
		Mme Christiane THIERRY
		M. Odile BILLARD
		M. Raymond PERRETTE
CHATEAUDUN	28200	M. Christophe CAPLAIN
		M. Didier HUGUET
		M. Eric LECOIN
		M. Fabien PARDESSUS
		Mme Sylvie LAMY
		M. Thierry VILPOU
JALLANS	28200	M. Didier BOUVIER
		M. Camille DUPUIS
		M. Didier BOUVIER
		M. Christian DESFERTILLES
LANNERAY	28200	Mme Monique FRATTA
		M. Hugues LEMAIRE
		M. James GUENET
		Mme Huguette PIONNIER
ST DENIS les PONTS	28200	M. Jean-Claude MALENFANT
		M. Bernard MARCHAND
		M. Philippe DUSAUSSOY
		M. Alain ROUSSEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VENDÔMOIS		
BRÉVAINVILLE	41160	M. José GAUVAIN
		M. Sylvain PIEDALLU
		Mme Sonia DUBOIS
		M. Bruno MARCHAND
OUZOUER le DOYEN	41160	Mme Anne-Marie GOLDBLECH
		Mme Rachel TAILLARD
		M. Yannick MEYNENT
		M. Gérard PIERRON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PLAINES ET VALLÉES DUNOISES		
CIVRY	28200	M. Bernard LERAY
		M. Albert VISAGE
		M. Jean-Claude BOURGEOIS
		M. Guy DAVID
CONIE MOLITARD	28200	Mme Liliane CASTILLE
		M. Gérard MARTIN
		Mme Françoise BERAS
		M. Rémi PROULT
DONNEMAIN SAINT MAMÈS	28200	M. Jean-Marcel BERNET
		Mme Sandrine SIMARD
		Mme Marie-José AUGEREAU
		M. Laurent FONTAINE
LOGRON	28200	M. Gilles FURET
		M. Bruno LEMARCHAND
		M. Jean-Luc MARCAULT
		M. Dominique MEYNARD
LUTZ en DUNOIS	28200	M. Joseph LEMAIRE
		M. William PANAI
		M. François ROULIAT
		M. Julien SARRADIN
MARBOUE	28200	M. Dominique GUERTON
		M. Pascal TOUSSAINT
		M. Rémy CHABANNES
		M. Laurent LAVAINNE
MOLEANS	28200	M. Gilbert ALLEZY
		M. Jacques BOURDET
		M. Bruno BROCHARD
		M. Georges DUBOIS
OZOIR le BREUIL	28200	M. Claude BROCHIER
		M. Bruno MADOIRE
		M. Etienne CHAMPDAVOINE
		M. Jérôme LECLERC
ST CHRISTOPHE	28200	Mme Evelyne CARRUELLE
		M. David JOSEPH
		M. Jean-Loup BOURGUEIL
		M. Jean-Marie LABIA

ST CLOUD en DUNOIS	28200	M. Bertrand CHENEAU
		M. Jean-Paul VISAGE
		M. Vincent CHERAMY
		M. José RODRIGUEZ
THIVILLE	28200	M. Christian COLOMBE
		M. Jean-Louis PARÉ
		M. Gilles JOUET
		M. Didier LAVAINNE
VILLAMPUY	28200	M. Jean-Michel GAUCHARD
		M. Serge LEDUC
		Mme Michèle BOUCHER
		M. Roger DAVIAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES		
ARROU	28290	Mme Florence MASSON
		M. Eric MERILLON
		M. Bernard CHARBONNEL
		M. Pierre HAIES
AUTHEUIL	28220	M. Philippe NOURRY
		M. Marc RICHER
		M. Dominique LEFEBVRE
		M. Marcel SIDIBE DIT DESTEPHEN
BOISGASSON	28220	Mme Martine LE MAY
		Mme Lise PINEAU
		M. Joël GALLOU
		M. François BROSSE
CHARRAY	28220	M. Jacques CHAILLIE
		M. Laurent THOMAS
		M. Louis VERRET
		M. Louis CHARPENTIER
CHATILLON en DUNOIS	28290	M. Alain ROSSE
		M. Daniel THOMASSON
		M. Cyril BODINEAU
		Mme Françoise MARGOT
CLOYES sur le LOIR	28220	Mme Sandrine FATIMI
		M. Michel PATY
		M. Thibault CASSONNET
		M. Philippe VIGIER
COURTALAIN	28290	Mme Nelly LECORNU
		M. Vincent PERRIN DE BRICHAMBAUT
		M. Pascal BOUTAUD
		M. Anne-Charles de GONTAUT-BIRON
DOUY	28220	M. Jean-Yves DEBALLON
		M. Jean-Claude PETIT
		M. Gérard LEBON
		M. Philippe PLATEAU
LA FERTE VILLENEUIL	28220	Mme Odile PERHIRIN
		M. Gilbert PUYDEBOIS
		Mme Sabine BOUCHARD
		M. Michel DAVIAU
LANGEY	28220	M. Daniel KONCZYLO
		M. Michel ROSSIGNOL
		M. BOUCHEREAU Jean-Claude
		Mme Gigi LESSER
LE MEE	28220	M. Pascal LAVAINNE
		M. Guillaume PEIGNE
		M. Alain GOUGEON
		M. Jean-Baptiste MULLOT
MONTIGNY le GANNELON	28220	M. Pascal CORMIER
		M. Aymar de la MOTTE SAINT-PIERRE
		M. Gilbert BEDARD
		M. Éric HALLOUIN
ROMILLY sur AIGRE	28220	M. Thierry GUIRAUDOU
		M. Dominique RONCIER
		M. Max DU FAUR DE PIBRAC
		M. SEGARD Yves
ST HILAIRE sur YERRE		Mme Jocelyne NICOL

	28220	M. Patrice JULLIEN
		M. Gilles BESNARD
		M. Joël LAMY
ST PELLERIN		M. Ludovic BEAUCHAMP
	28290	M. Alain BLANLOT
		Mme Nathalie HUYGHEBAERT
		Mme Paulette PODSKOCOVA

SICTOM de la Région de Châteaudun

29, Rue Louis Appert

28200 Châteaudun

02 37 45 61 55

sictom-chateaudun.fr